

La dévotion au Sacré Cœur

— o —

Voici une nouvelle qui fera plaisir à toutes les âmes pieuses et les encouragera à célébrer avec ferveur le mois consacré à la dévotion au Sacré-Cœur.

S. S. Pie X, ajoutant aux faveurs de son prédécesseur, vient d'accorder des indulgences exceptionnelles pour ces pieux exercices :

1° Indulgence plénière *toties quoties*, applicable aux âmes du purgatoire, le 30 juin, dans les églises où le mois du Sacré-Cœur aura été solennellement célébré ;

2° Le privilège de l'autel Grégorien *ad instar* à la messe du 30 juin, pour les prédicateurs du mois du Sacré-Cœur et les recteurs des églises où cet exercice a été solennellement célébré ;

3° Pour les personnes qui propagent ce saint exercice, une indulgence de cinq cents jours à gagner pour toute œuvre faite pour le propager ou le faire mieux célébrer, une indulgence plénière pour les communions faites dans le mois de juin ; le tout applicable aux âmes du purgatoire.



Nominations ecclésiastiques.

— o —

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés :

M. l'abbé Em. Michaud, vicaire à Saint-Michel ;

M. l'abbé Ph. Laverdière, vicaire à Saint-Laurent.



L'Action Sociale Catholique

AU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE

— o —

Dimanche dernier, M. le Directeur de l'Action sociale catholique donnait aux élèves du collège de Sainte-Anne une conférence sur l'œuvre qu'il a mission d'organiser dans le diocèse. Cette vaillante jeunesse, si ardente au bien, si admirablement disciplinée par ses maîtres dévoués, a fait au conférencier et à son œuvre un accueil enthousiaste. Les cœurs et les mains ont